

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 20 MARS 2024

OBJET / GAIA : Dénomination Médiathèque : Rosemonde Gérard.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 14 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 24
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, Mme Maud Gastigard, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino ; Mme Maud Gastigard à Mme Véronique Cadepond-Larronde ; Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Peio Etxeleku à M. Alain Boscq ; M. Jean-François Lacosta à M. Philippe Bacardatz.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

M. Roger Barbier, Conseiller municipal délégué à la médiathèque, expose :

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. La dénomination doit être conforme à l'intérêt public local et doit respecter le principe de neutralité du service public.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son alinéa premier « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Il est proposé au Conseil municipal de baptiser la médiathèque du nom de Rosemonde Gérard.

Née le 5 avril 1866, poétesse connue et reconnue par le monde littéraire, deux ouvrages furent couronnés par l'Académie française (Les Pipeaux en 1889 et l'Arc-en-Ciel en 1926). Elle édita sept œuvres de Poésie en Vers, deux en Prose, treize pièces de théâtre dont quatre écrites en collaboration avec son fils Maurice et une avec André de Badet.

Poétesse renommée, elle se mit en retrait et devint la Muse, la Fée d'Edmond Rostand qu'elle épousa le 5 avril 1890 et eut deux enfants Maurice (1891/1968) et Jean (1894/1977).
Fait Chevalier de la Légion d'Honneur, elle était membre du Jury du Prix Femina. Elle décéda le 3 juillet 1953.

Le Conseil municipal, oui l'exposé de M. Barbier et après en avoir délibéré, à la majorité :

APPROUVE la dénomination de la médiathèque : Rosemonde Gérard,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont voté contre : Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Jean-Paul EYHERACHAR
Saioko idazkaria



Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza

